Si votre demande d'affichage est liée à l'organisation d'une manifestation (avec d'autres doléances type prêt de matériel et prestations techniques), merci de vous référer directement au document « dossier de demande d'organisation d'une manifestation », disponible en mairie ou téléchargeable en ligne sur le site www.mairie-douarnenez.fr.



Affichage sur le domaine public
Ville de Douarnenez

Règlement

Par leurs actions et manifestations, les associations contribuent à animer Douarnenez et valorisent son image. Aussi, la Ville met à leur disposition plusieurs supports de promotion:

- 1 panneau 4x3 m: route de Brest
- un réseau de panneaux 120x176 cm (format abri-bus) : 12 emplacements
- un réseau de panneaux 60x80 cm : 12 emplacements

Chacun de ces réseaux est uniformément réparti sur l'ensemble de la ville.

- 5 panneaux d'affichage libre : route de Brest, rue de la République, Boulevard Jean Moulin, Port de pêche, rue des Sables blancs, rue du Maréchal Leclerc, rue du Commandant Fernand.

- des potelets pour permettre la pose de banderoles en 4 emplacements (cf mode d'emploi)
  - Intersection de la route de Brest et de la route de Quimper
  - Intersection de la rue Etienne Kernours et de l'avenue Pablo Néruda
  - Croisement de la rue des quatre frères Kérivel et de quai de l'Yser
  - Route du Ris

L'autorisation d'affichage est soumise au respect des règles suivantes:

• Toute publicité et tout affichage, quels qu'en soient les émetteurs, sont strictement interdits en dehors des espaces prévus à cet effet.
Sont notamment prohibés les affichages sur les arbres, poteaux électriques, feux tricolores ou panneaux de signalisation routière conformément aux articles L581-4 et suivants du code la route.

• Tout affichage à but commercial, politique, religieux ou caractère raciste est interdit.

• Les panneaux sont réservés en priorité à l'affichage de la Ville de Douarnenez, aux associations ayant leur siège sur la commune et à la communauté de communes.
Les affiches extérieures sont acceptées, dans la mesure de la place disponible, pour :
- des grandes causes nationales ou de santé publique.
- promouvoir des événements portés par les communes environnantes sous réserve de réciprocité.

Dans tous les cas, les campagnes d'information ou les manifestations municipales prévalent sur les réservations. La Ville se réserve un droit d'arbitrage en fonction des demandes et disponibilités des panneaux.

Mode d'emploi

Réservation

- Préalablement, au minimum trois mois avant l'événement, l'association effectue la réservation des réseaux municipaux mis à disposition, en indiquant les dates d'affichage souhaitées.
  Remplir le formulaire de réservation ci-après et l'adresser au service communication de la Ville (cf coordonnées en fin de document). Une réponse vous sera adressée par courrier.

Conception / impression

- La conception et l'impression des affiches sont à la charge de l'association organisatrice. Avant impression*, tout projet est soumis au BAT (bon à tirer) du service communication de la Ville (communication@mairie-douarnenez.fr) et dans un délai suffisant pour permettre la validation.
  * Le service communication peut transmettre des contacts d'imprimeurs et les caractéristiques techniques d'une maquette 120x176 cm au besoin.

- La conception des banderoles est à la charge de l'association. L'autorisation d'en poser est conditionnée par les caractéristiques suivantes :
  - dimensions : 4 m (longueur) x 0,80 m (hauteur)
  - texte en lettres noires ou de couleur, sur fond clair

Pose des supports

- Une fois imprimées, les affiches seront posées :
  - par la société CBS pour les 4x3 m
    adresse de livraison: CBS, 3 bd Gabriel Lippmann, 29490 Guipavas
    nb: l'imprimeur de vos affiches est en mesure de les livrer directement chez Clear Channel
  - par la société Clear Channel pour les 120x 176 cm
    adresse de livraison: Clear Channel, rue Jean Noël Jego – 15 zone de Kerloïc 56850 Caudan
    nb: l'imprimeur de vos affiches est en mesure de les livrer directement chez Clear Channel
  - par l'association organisatrice pour les 60x80 cm.
    Une clef est disponible auprès du service communication, ainsi qu'un plan des emplacements des panneaux. La personne qui met en place les affiches est chargée de retirer celles en place et de les rapporter au service communication avec la clef.

- Les banderoles seront posées par l'association grâce aux potelets mis en place par la Ville aux emplacements cités en première page.

- Aucune réservation n'est nécessaire pour les panneaux d'affichage libre, à disposition des associations aux emplacements cités en première page.

Réservation d'affichage sur réseau municipal

Association :
Nom et date de la manifestation :

Supports souhaités	Périodes de réservation souhaitées
Panneaux 4x3 m 1 emplacement	
panneaux 120x176 cm 12 emplacements	
panneaux 60x80 cm 12 emplacements	

A savoir :
- L'affichage s'étend du mercredi au mardi suivant pour les 120x176 cm
  du lundi au dimanche suivant pour les 60x80 cm
- Les affiches sont laissées dans les panneaux au maximum 15 jours de suite.

Pose de banderoles : cocher les emplacements souhaités	X	Périodes de réservation souhaitées
Intersection de la route de Brest et de la route de Quimper		
Intersection de la rue Etienne Kernours et de l'avenue Pabol Néruda		
Croisement de la rue des quatre frères Kérivel et de quai de l'Yser		
Route du Ris		

Contact (Nom-Prénom) :
Adresse :
Téléphone : courriel :

Fait le : **à :**

Signature

Coordonnées service communication de la Ville :
16, rue Berthelot, BP 437, 29174 Douarnenez Cedex. Tél : 02 98 74 46 89. Fax : 02 98 74 46 02
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
communication@mairie-douarnenez.fr

feuillet à retourner au service communication de la Ville